



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 OCT. 1980

21

Séance ordinaire du Vingt Quatre Octobre Mil Neuf Cent Quatre Vingt,  
L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt, le Vingt Quatre Octobre à Vingt  
Heures Quarante Cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 Octobre 1980, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE -  
LEON - Mme BLIN - Maires-Adjoints - MM. LACLAU - LEBORGNE - GENNATAS -  
MONIER - GILLES - DUMAS - BOURIOT - GARRO - DENEUX - BACA - Melle ARCHENault -  
Mme MINSSIEUX - MM. NICE - GUILLAUMET - FRANCO.

POUVOIR : M. PERTIN à M. NICE.

ABSENTS EXCUSES : MM. CORAS - EXCOFFIER.

Après lecture du Procès-Verbal de la dernière séance,  
celui-ci est adopté.

O O  
O

### DEMISSION DE MONSIEUR GENNATAS de sa FONCTION de 5ème MAIRE-ADJOINT

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil Municipal que  
Monsieur Jean GENNATAS a fait parvenir à chaque membre du Conseil,  
une lettre dans laquelle il fait part de sa décision de démissionner  
de son poste de 2ème Adjoint Supplémentaire, lettre adressée également  
à la Presse locale.

Monsieur ROBERT, s'adressant alors à Monsieur GENNATAS,  
lui demande si, après ces quelques jours de réflexion, il maintient sa  
décision, et sur la réponse affirmative de ce dernier, il lui fait part  
de ses regrets, et propose que le poste d'Adjoint reste vacant, dans  
l'immédiat.

### LE CONSEIL

Après avoir entendu les interventions de Messieurs  
GENNATAS, LEON, FRANCO, BOURIOT, GUILLAUMET, LEBORGNE,

A l'unanimité, prend acte de la décision de Monsieur  
GENNATAS,

Adopte la proposition de son Maire de ne pas pourvoir  
à son remplacement, dans l'immédiat.

O O  
O

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22

24 OCT. 1980

### CHALET DES JEUNES

Le Maire informe le Conseil qu'une lettre ouverte au Conseil Municipal est parue dans la Presse locale, relative au fonctionnement du Chalet des Jeunes. Cette lettre émanant du C.L.A.M., (Comité de Liaison des Associations Menneçoises), il invite Monsieur LAVIGNE, Vice-Président de cet organisme - assumant actuellement les fonctions de Président, depuis le décès de Monsieur JACQUET - qui assiste à la séance, à venir à la table du Conseil afin de débattre de cette affaire.

Après un échange de vue entre Monsieur ROBERT - Monsieur LAVIGNE relatif aux rapports entre le Conseil Municipal et les Associations locales, est abordée la question de la situation personnelle du Responsable des Jeunes, et la décision de fermeture du Chalet.

Intervention de MM. LEON - CHAMPAGNE - MONIER - ROBERT - NICE - GUILLAUMET.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Confirme ses décisions prises en Commissions suite au rapport du 27/06/80.

1) - Adopte :

- La création d'un poste d'animateur stagiaire à 1/2 temps au salaire mensuel brut de 85 H. X 20,20 = 1 802.- net
- La création de trois postes de vacataires :
  - a) Un chargé d'activités manuelles, rémunéré sur la base mensuelle de 80/vacations à 20 Frs. = 1 600.- net
  - b) Un chargé d'activités musicales, rémunéré sur les mêmes bases.
  - c) Un chargé d'activités d'atelier (Dessin, Théâtre...) rémunéré sur la base de 40 vacations à 20 Frs. = 800.- net
- La construction de deux bâtiments attenants au Chalet de 20 m2 chacun pour installation d'ateliers de mécanique du bois ou du plastique.

2) - Demande :

- Que soit recherché un terrain où pourrait être créée une piste de Moto-Cross.

3) - Prend bonne note de la demande d'insonorisation d'une pièce à déterminer afin que puissent se faire des répétitions musicales (Folk et Rock).

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 OCT. 1980

4) - Met à l'étude :

- L'acquisition éventuelle d'un véhicule genre J 7 pour le déplacement de groupes, mais donne, dans l'attente, son accord pour la mise à disposition d'un car, sous contrôle des élus responsables.

5) - ~~Demande~~ demande :

- La réouverture ~~immédiate~~ du Chalet qui avait été fermé par Monsieur TESSON, en accord avec la Municipalité, à la suite d'incidents et dans la crainte que ne s'y installe définitivement des éléments perturbateurs qui tentaient d'y introduire ou d'y faire commerce de drogue.

6) - Se réjouit de la réaction de "nos Jeunes" qui ont ~~rejeté les~~ ~~indésirables~~ et redressé ainsi une situation qui aurait pu devenir alarmante.

7) - Souhaite enfin un dialogue loyal et constructif s'engage entre les Associations, le C.L.A.M., la Commission Municipale et que l'on débouche sur un Conseil de Gestion composé à parité de représentants des Associations et du Conseil Municipal.

8) - Prend acte de la déclaration de Monsieur ROBERT par laquelle il précise que si un retard est constaté dans l'avancement des Travaux de la Maison des Associations, il est dû à des difficultés rencontrées par les entreprises pour se procurer certains matériaux imposés, notamment en matière de sécurité, à l'exclusion de toutes autres raisons.

9) - Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire de l'Exercice 1980.

o o  
o

### FOYER SOLEIL

Monsieur LEBORGNE rappelle que lors des réunions de Commissions et lors de la séance du 29 Avril 1980, avait été abordé le problème de l'acquisition du terrain du Docteur GAURAZ, en vue de l'implantation d'un "Foyer Soleil", c'est à dire la construction de 50 logements studios ou F 2 destinés aux Anciens ou à des célibataires ou à des jeunes couples.

Une promesse de vente a été signée et un accord est intervenu sur la somme de 600 000 Frs. pour les 7 000 m<sup>2</sup> de terrain.

Il y a donc lieu maintenant de demander à Monsieur le Préfet l'Arrêté de déclaration d'utilité Publique, et réaliser l'emprunt nécessaire pour cette acquisition.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 OCT. 1980

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve le projet qui lui est soumis,

Sollicite de Monsieur le Préfet la délivrance de l'Arrêté d'Utilité Publique,

Autorise le Maire à signer le contrat de prêt de 600 000 Frs. auprès de la Caisse d'Epargne de CORBEIL-ESSONNES,

Adresse à Madame GAURAZ ses remerciements pour avoir accepté de traiter avec la Ville la cession de ce terrain, et décide de lui remettre la Médaille de la Ville,

Décide enfin d'attribuer le nom de "Edouard GAURAZ" à cette réalisation afin de perpétuer la mémoire de ce Docteur en Médecine, qui, au cours de sa longue activité dans notre Ville, a tout fait pour soulager les misères tant morales que physiques, et qui fut également à la base de plusieurs de nos Associations Sportives.

O O  
O

### AIDE TECHNIQUE A LA GESTION COMMUNALE PAR LA D.D.E.

Monsieur VIOLETTE demande à Monsieur PIROT, Directeur des Services Techniques, de donner lecture du Rapport établi à la suite des diverses discussions en Commission relative à l'Aide Technique à la Gestion Communale par la D.D.E., faisant suite aux circulaires reçues de la Préfecture et de la D.D.E.

### LE CONSEIL

- Vu la Loi N° 48.1530 du 29 Septembre 1948 réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités locales et divers organismes,
- Vu le décret N° 61.371 du 13 Avril 1961 fixant les conditions d'exercices du concours technique du Service des Ponts et Chaussées en matière de voirie des collectivités locales.
- Vue l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 relatif aux concours apportés aux communes, aux départements et à leurs groupements par l'Etat ( Services de l'Equipement et de l'Agriculture) notamment son titre II,

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 OCT. 1980

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de demander le concours de la Direction Départementale de l'Équipement de l'ESSONNE, pour assurer, à compter du 1er Janvier 1980, une mission d'aide technique à la gestion communale.

Cette mission se substituera à compter de la même date au concours permanent qui lui était prêté jusque là par la D.D.E. pour la seule gestion de la voirie.

La rémunération de cette mission sera égale à 3% des dépenses afférentes aux activités accomplies sous la responsabilité de la Direction Départementale de l'Équipement.

Dans le cas où ce calcul conduirait à un résultat inférieur à une somme calculée pour l'année 1980 sur la base de 1,00 Fr. par habitant, la rémunération due pour l'année 1980 serait égale à :

$$- 1,00 \text{ Fr.} \times 9\,755 \text{ Habitants} = 9\,755 \text{ Frs.}$$

La Commune prend note de ce que le forfait minimum de 1 Fr. sera révisé tous les ans par arrêté interministériel, en fonction des variations de l'index d'ingénierie.

La dépense correspondante sera imputée au Chapitre 936 du Budget de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

O O  
O

### PARC DEUX ROUES

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil qu'en 1978, la Ville de MENNECY s'était inscrite à un programme subventionné pour construction d'un Parc de stationnement pour deux roues.

Une subvention de la Région de 20 000 Frs. nous est octroyée pour cette réalisation ainsi qu'une de 40 000 Frs. du Syndicat des Transports Parisiens.

Il a été demandé une documentation auprès de maisons spécialisées et un projet de construction doit être établi.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte les subventions qui lui sont proposées,

Demande aux Services Techniques d'établir un projet à lui soumettre.

O O  
O

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26

24 OCT. 1980

### TRAVAUX DIVERS

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil que le Programme élaboré pour les Pistes Cyclables et subventionné par la Région dans le cadre du Contrat Régional, se monte à :

1 100 000 Frs.

A l'Adjudication les Travaux se sont montés à 789 542,88 Frs. par le Génie Civil.

L'Aménagement des feux tricolores au carrefour du Centre Sportif de Villeroy se monte à 89 388 Frs. soit avec les honoraires dûs à la D.D.E. : 38 150,34 Frs.

- Un total de 917 081,22 Frs.

Il restait donc à disposer en nombre rond d'une somme de 182 918 Frs.

Il est proposé d'effectuer dans ce cadre :

- Clôtures le long du Parc de Villeroy	25 543.-
- Muret	5 504.-
- Peintures (Sol...)	8 938.-
- Figurines Piétons (Feux tricolores)	6 797.-
- Déplacement d'un candélabre	2 748.-
	<hr/>
	49 530.-

Et en complément :

- Trottoirs Avenue du Bois Chapet	74 000.-
- Trou d'arbres au C.E.S.	7 700.-
- Plantations sur R.N. 191	30 000.-
	<hr/>
	111 700.-

Total

161 230.-

Il demande à ses collègues de donner l'autorisation de traiter ces diverses affaires.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Adopte la proposition de son rapporteur,

Autorise le Maire à signer les Marchés ou Avenants à intervenir pour réaliser au mieux ces diverses opérations.

O O  
O

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 OCT. 1980

### PISTE CYCLABLE R.N. 191

Monsieur ROBERT expose qu'à la suite de la mise en service de la Piste Cyclable créée dans le cadre du Contrat Régional le long du Parc de Villeroy, il s'est avéré nécessaire, de traiter en piste le trottoir opposé afin de permettre une circulation des enfants venant des quartiers Sud, sans qu'ils aient à traverser à la hauteur du Centre de Loisirs. Ces travaux sont évalués à 190 000 Frs.

#### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Adopte ce principe,

Demande s'il serait possible d'obtenir une subvention de la Région et du Département pour cette réalisation.

O O  
O

### TERRAIN DE SPORTS

Monsieur ROBERT informe le Conseil que Monsieur FOUCHY a signé une promesse de vente du terrain nécessaire à l'agrandissement du Terrain Alexandre RIDEAU, au prix fixé par les Domaines soit 248 000 Frs.

Il attend la réponse des Consorts DURAND qui viennent par ailleurs d'obtenir l'autorisation de lotir sur le terrain leur appartenant à la Jeannotte.

O O  
O

### LETTRE DOMENC

Monsieur NICE donne lecture de la lettre de Monsieur DOMENC qui signale avoir perdu, lors du séjour des Anciens à LAMOURA, une somme de 2 500 Frs. et qui demande une aide du Conseil Municipal.

#### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de ne pas donner suite à cette réclamation.

O O  
O

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 OCT. 1980

### SECOURS AUX SINISTRES D'EL ASRAM

Monsieur ROBERT fait part d'une lettre qu'il a reçu du Secours Populaire Français sollicitant une subvention pour l'aide à apporter aux sinistrés du récent tremblement de terre d'EL ASRAM (ALGERIE).

#### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'allouer une subvention de 1 000 Frs.,

Dit que cette dépense sera réglée sur le Crédit de Subventions ouvert au Chapitre 955, par prélèvement d'une somme équivalente au Crédit des Dépenses imprévues figurant au Chapitre 970 du Budget Primitif 1980.

O O  
O

### PROPOSITION DU COMITE D'ENTREPRISE I.B.M.

Monsieur MONIER informe le Conseil qu'il a reçu la visite du Président du Comité d'Entreprise I.B.M., qui recherche des locaux à louer, ou à aménager moyennant subvention, pour les activités culturelles de ce Comité. L'annonce des travaux réalisés par la Ville de MENNECHY dans les locaux de l'Orangerie ont motivé cette demande.

#### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de créer un groupe de travail composé de Messieurs MONIER - LEON - GUILLAUMET - Maître GILLES, afin de rencontrer les responsables de ce Comité et d'étudier ce qui pourrait être convenu en la circonstance.

O O  
O

### INDEMNITE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

Monsieur LACLAU, Président de la Commission des Affaires Scolaires donne lecture de la circulaire de Monsieur le Préfet de l'ESSONNE en date du 5 Septembre 1980 relative au nouveau taux de l'indemnité de logement due aux instituteurs à compter du 15 Septembre 1980.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 OCT. 1980

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'appliquer les taux prévus par cette circulaire, soit :

1ère catégorie :

Instituteurs et institutrices célibataires, veufs ou veuves sans enfant, divorcés (es) sans enfant : 552 Frs. par mois

2ème catégorie : (majoration d'un quart)

Instituteurs et institutrices mariés, avec ou sans enfant à charge, veufs ou veuves ou divorcés (es) ou célibataires ayant un ou plusieurs enfants à charge, ou institutrices dont le mari ne perçoit plus de salaire (cas du service militaire par exemple) : 690 Frs. par mois

Cas particuliers : (majoration d'un cinquième)

Directeurs et directrices d'école élémentaire ou maternelle, instituteurs, institutrices des classes de perfectionnement ou d'application :

- a) instituteurs et institutrices de 1ère catégorie: 662,40 Frs. par mois
- b) instituteurs et institutrices de 2ème catégorie : 828 Frs. par mois

Dit que cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Chapitre 943 du Budget de l'année en cours.

o o  
o

CIRCULATION RUE DE MILLY

Le Maire informe le Conseil que les riverains de la Rue de Milly demandent que soit étudiée la circulation dans cette rue.

Une zone bleue pourrait, peut-être, être instaurée.

De la discussion qui s'en suit, il est décidé de faire un sondage auprès de toute la population par le canal d'un questionnaire à publier dans "MENNECEY INFO", qui va être adressé ces jours-ci à toutes les familles Menneçoises.

Ce questionnaire porterait 3 questions :

- Etes-vous pour le sens unique : OUI - NON
- Si oui, dans quel sens (R.N. 491 - Rue de l'Arcade ou Rue de l'Arcade - R.N. 491) ?
- Etes-vous pour l'instauration d'une Zone Bleue ?
- Statu quo.

o o  
o

*Handwritten notes and signatures in blue ink:*

- Top left: "Amb" and "Lang" with a large checkmark.
- Middle left: "P. Dubout" and "P. Dubout" with a large checkmark.
- Bottom left: "P. Dubout" and "P. Dubout" with a large checkmark.
- Bottom center: "Lang" and "N. Kiu" with a large checkmark.

